

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
N° 24-2026**

PERMISSION DE
VOIRIE POUR
LA POSE D'UN
BATEAU

**29A Rue de
Bretagne**

Le maire de la commune de COULOMMES

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et L2213-1

Vu le code de la route

Vu le code de l'environnement

Vu le code de voirie routière

Vu la demande en date du 22 Mars 2026 par laquelle l'entreprise VAUTHIER Sarl (Monsieur VAUTHIER Alexandre) sise 71 Ter rue de Meaux 77450 ISLES LES MELDEUSES mandaté par Monsieur LA SALA Antonio propriétaire du 29A Rue de Bretagne 77580 COULOMMES pour aménager l'accès du garage avec pose d'un bateau sur le domaine public.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous pendant les travaux

ARRETE :

Article 1

L'entreprise VAUTHIER Sarl (Monsieur VAUTHIER Alexandre) est autorisé à exécuter les travaux d'aménagement pour l'accès au garage avec pose d'un bateau sur le domaine public comme mentionné sur le plan ci-joint dans la rue de Bretagne.

Article 2

Les travaux devront être exécutés par une main d'œuvre spécialisée dans les règles de l'art.

Un plan est annexé avec l'indication de l'occupation autorisée.

Article 3

Les aménagements ne devront pas faire obstacle à l'écoulement des eaux et au libre accès des propriétés riveraines. Les éléments du domaine public communal ne devront faire l'objet d'aucune dégradation.

Toute modification éventuelle de réseaux, gargouilles, poteaux électriques, bouches d'égout etc... sont à la charge du permissionnaire.

Article 4

Le permissionnaire a la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Il sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux.

Article 5

Le permissionnaire précisera au Maire, suffisamment à l'avance la date à laquelle débiteront les travaux de façon à ce qu'il puisse en suivre l'exécution ou vérifier l'implantation des ouvrages.

Article 6

Dès l'achèvement des travaux, le permissionnaire devra enlever les débris, nettoyer et remettre en état à ses frais les dommages résultant de son intervention. En cas de travaux présentant un caractère de dangerosité pour la circulation ou les usagers du domaine public, les opérations de réhabilitation seront opérées sous le contrôle des services techniques de la commune.

La durée des travaux, y compris les éventuelles remises en état ne devra pas excéder 2 mois.

Article 7

La commune conserve le droit d'effectuer dans le cadre de ses missions d'intérêt général, les travaux sur les ouvrages du bénéficiaire, à charge pour elle de procéder à leur remise en état.

Article 8

La présente autorisation n'est valable que pour une utilisation dans les trois mois à partir de la date du présent arrêté. Elle sera périmée de plein droit s'il n'en a pas été fait usage avant l'expiration du délai. Elle est en outre précaire et révocable. Elle pourra faire l'objet d'une mesure de retrait en cas d'urgence, pour préserver l'intérêt du domaine public ou en vue de la réalisation de travaux publics, sans qu'aucun droit à indemnité ne soit reconnu au profit du bénéficiaire de la présente autorisation.

Article 9

La présente autorisation ne dispense pas son bénéficiaire de se conformer aux dispositions édictées par le Code de l'urbanisme.

Article 11

Ampliation du présent arrêté sera transmise

- M. le Sous-Préfet
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Crécy-la-Chapelle,
- M. le Commandant du Centre de Secours de Crécy-la-Chapelle,
- Agence Routière Territoriale de Coulommiers
- Entreprise VAUTHIER Sarl (Monsieur VAUTHIER Alexandre)
- Monsieur LA SALA

Coulommies le 2 Juillet 2026

Madame le Maire,

Françoise BERNARD



Voies et délais de recours

Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

M. LA SALA Antonio
29A Rue de Bretagne
77580 Coulommès
Tél : 06 40 26 07 56

Mairie de Coulommès
Service Urbanisme
77580 Coulommès

À Coulommès, le 26 juin 2026

Madame, Monsieur,

Je vous adresse ce courrier afin de vous informer de la réalisation de travaux sur ma parcelle C 996 située au 29A Rue de Bretagne. Ces travaux auront pour objectif de mettre en conformité la partie extérieure de mon domicile.

Je vous informe donc par le présent courrier que ces travaux nécessitent la création d'un bateau d'accès. Vous pouvez trouver en pièces jointes la demande de création de bateau, ainsi que le plan de masse associé à mon cadastre.

Le bateau se trouvera sur la partie surlignée en orange sur ce même plan, et sa longueur n'excèdera 5,5 mètres (largeur de deux voitures).

De plus, je souhaite vous faire part d'une interrogation concernant l'aménagement des places de parking sur mon terrain. Comme vous pouvez le constater, 3 places sont prévues sur le plan de masse, dont une face à la maison (surlignée en bleu sur le plan). Cet aménagement fait suite à un retour de votre service lors de ma demande de permis, à savoir : « **3 places de stationnement avec une surface de 25m² par emplacement, dégagement compris** ».

Toutefois, pour des raisons évidentes et esthétiques, je souhaite réaliser l'ensemble des places sur l'allée prévue à cet effet (à gauche de ma maison). La surface carrossable prévue à l'issue des travaux est de 80m², permettant aisément de stationner 3 véhicules, et d'y faire les manœuvres. Est-il donc possible de positionner cette troisième place dans l'allée, en enfilade, sans compromettre la conformité de l'aménagement ?

Dans l'attente de votre retour, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Bien cordialement,
M. LA SALA



REÇU EN PREFECTURE

le 02/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_AI-077-2177 013 09-2026 07 02-ARR24_2026-

DEMANDE DE CRÉATION D'UN BATEAU D'ACCÈS

NOM, PRÉNOM ou

DÉNOMINATION SOCIALE (EN LETTRES CAPITALES) :

ENT VAUTHIER

N°SIRET : 8122511142600036 (Joindre un extrait de l'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés (K-bis) ou équivalent datant de moins de 3 mois)

REPRÉSENTANT(E) DE L'ENTREPRISE (EN LETTRES CAPITALES) : ALEXANDRE VAUTHIER

Domicilié(e) : N° 711 Voie : Rue de Meaux Code Postal :

77450 Localité : Isles-les-Villenoy

Téléphone : 0677471353

Adresse mail : ent.vauthier @ daniel-moquet.com

Rappel : Demande liée à l'autorisation du Service Urbanisme :

DP n° délivrée le

PC n° 077 130 21 00003 délivré le 21/09/2021

ADRESSE CONCERNÉE : N° : 29A Voie : Rue de Bretagne Observations :

Attention : 1. La durée de validité de cette permission est d'UN AN. 2. A la suite de l'obtention de celle-ci, les travaux devront être exécutés par une entreprise habilitée à intervenir sur le domaine public. 3. Cette dernière devra faire une demande d'arrêté municipal auprès du Service Voirie au minimum 3 semaines avant le début des travaux, afin de notifier les dérogations à la circulation (piétons, véhicules) et au stationnement selon CERFA N°14024*01 à télécharger sur le site www.formulaires.services-publics.fr

Fait le 22/03/2026 Signature (ou cachet d'entreprise) :

Ent VAUTHIER SARI
71 TER, rue de Meaux
77450 Isles-les-Villenoy
Tél: 01 61 10 38 34
Siret 822 911 426 00036
TVA Intracommunautaire FR94822911426

Le niveau fini du rez de chaussée habitable sera à : +0.88
du niveau d' accès des véhicules sur la parcelle

LOT N°2

Superficie: 254 m²

Section: C N°995-996

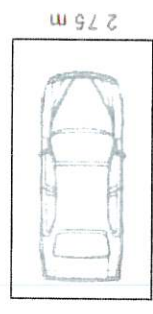
Espace Vert: 122 m²

Emprise au sol: 52.80 m²

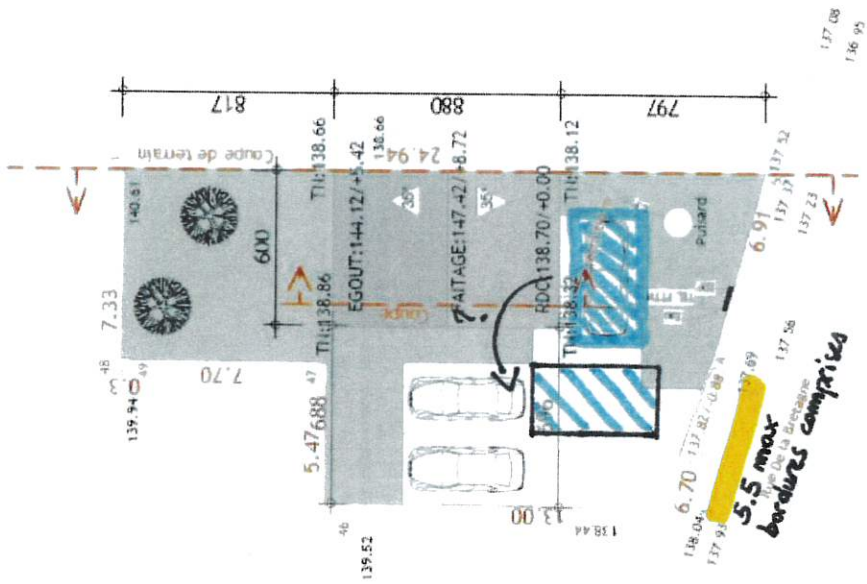
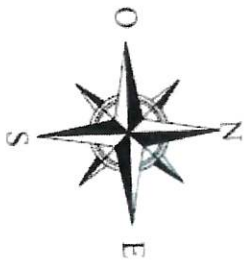
2 arbres à planter

137.82/-0.88

Côte référentielle Altimétrique



Géomètre // SELAS SILANDRE
Plan établi à partir du plan de géomètre expert reçu le 01/04/2020



Date / Signature clients M/Mme
BON POUR ACCORD POUR LE DÉPÔT DU PERMIS DE CONSTRUIRE AUX SERVICES ADMINISTRATIFS
SALA ANTONIO

PLAN DE MASSE	
Numéro du projet	21.04.04-20
Date	10/04/2021
Dessiné par	PCMI2
Vérifié par	C.R D.L.Ecolelle
1 / 200	

M. LA SALA ANTONIO
29 A Rue De La Bretagne LOT N°2. 77580 COULOMMES
ALYCE 3.078 Nord

N°	Description	Date
1	demande de pièce au 02/07/2021	07/07/2021



REÇU EN PREFECTURE
le 02/07/2026
Application agréée E-legalite.com